



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 8 MAI 2012



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 8 MAI 2012

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Roland Schmutz jusqu'au point 3 de l'ordre du jour.

Membres présents : 25

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président adresse ses souhaits la bienvenue à Mme Nicole Rüttimann et à M. Antoine Rüf, représentants de la presse.

Mme Corinne Vallat a été nommée par le Conseil communal en tant que conseillère générale en remplacement de Mme Corinne Ajilian, élue membre du Conseil communal ; elle a été assermentée le 2 mai 2012 par le préfet. Elle peut donc valablement siéger au sein du Conseil général. Le Président lui souhaite la plus cordiale bienvenue. (A noter que Mme Greetje Maertens et Mme Monique Savarioud Eklou n'ont pas accepté leur élection).

Le Président excuse l'absence de M. Eric et Georges Baechler, du groupe PS, PCS et Ouvertures, pour cause de maladie et leur souhaite un prompt rétablissement. Il excuse encore l'absence de M. Benoît Robatel, du groupe PDC – Futuro, de M. Didier Quiot, de la formation UDC, et de M. Pascal Marchon du groupe PS, PCS et Ouvertures.

M. Dominique Stohr signale que M. Hubert Sauvain arrivera à la séance avec quelques minutes de retard.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé M. Jean-Marc Bertschy, membre du bureau, que 24 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général que la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée, par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la date du 8 mai, conformément à l'article 31 du règlement CG, ainsi que par insertion du flash d'information édition d'avril 2012 distribué à tout ménage.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Sur la base des informations qu'il a reçues aujourd'hui, le bureau propose aux membres du Conseil général une modification de l'ordre du jour en ajoutant un point 4 bis intitulé comme suit:

Election d'un représentant de la commune au Conseil de l'Agglomération

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Meyer remercie le bureau de proposer une modification de l'ordre du jour.

En effet, contrairement à ce que prétend le journaliste de la Liberté dans son commentaire du 28 avril dernier, la nomination d'un remplaçant n'est pas de la compétence du Conseil communal mais du législatif. Par contre le remplacement ne pouvait se faire que si M. Hendrick Krauskopf avait démissionné ou s'il était exclu du Conseil de l'Agglo pour absence non justifiée à trois séances consécutives.

De l'avis de l'intervenant, le Conseil général ne doit pas attendre la prochaine séance du Conseil général pour nommer un nouveau représentant car il est impératif que nos intérêts communaux soient défendus dans cette association. Il serait en effet difficile de reprocher à l'Agglo de ne pas tenir compte de nos spécificités si le Conseil général ne nomme aucun délégué pour représenter la commune. Il est déjà suffisamment regrettable que M. Hendrick Krauskopf ait failli à sa tâche durant de nombreux mois, sans que nous en rajoutions en attendant la prochaine séance pour procéder à son remplacement.

Pour ces raisons, le groupe Arc-en-ciel soutient la proposition du bureau d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant l'ordre du jour et demande aux membres du Conseil général se prononcer sur la proposition d'ajouter un point 4 bis à l'ordre du jour de la séance.

Au vote la proposition d'ajouter à l'ordre du jour de la séance un point 4 bis intitulé « Election d'un représentant de la commune au Conseil de l'Agglomération » est acceptée par 24 voix, sans opposition ni abstention.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance lui-même.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2012

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 avril 2012 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 3 avril 2012.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 avril 2012 est approuvé par 24 voix sans opposition ni abstention.

2. Informations du Conseil communal

A partir de ce point de l'ordre du jour, M. Hubert Sauvain participe aux débats de la séance du législatif.

Le nombre de membres présents est de 25.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

M. Jean-Bernard Schenevey relève de manière globale que les derniers propos tenus dans divers medias ont été de mauvaise inspiration. Il en veut pour preuve la petite pause ou discussion que les membres du Conseil communal ont eue entre eux hier soir et qui conclut en disant d'une même voix que l'ambiance, qui règne, est bonne. De ce fait, les dossiers avancent, le Conseil communal gouverne.

M. Jean-Bernard Schenevey adresse des remerciements à ses collègues de l'exécutif et déclare pouvoir assurer qu'avec l'équipe que les membres de l'exécutif forment actuellement, la commune de Belfaux est en de bonnes mains.

REGISTRE DES INTERETS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

En complément à la réponse qu'il a donnée à la question no 30 posée par M. Alain Carrupt le 3 avril 2012, M. Jean-Bernard Schenevey ajoute que, le lendemain de la séance précitée, le registre des intérêts des membres du Conseil communal figurait sur le site Internet de la commune.

M. Jean-Bernard Schenevey remercie M. Alain Carrupt d'avoir formulé cette remarque.

CENTRALE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET AU GAZ « BELCAD »

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle aux membres du Conseil général la journée « portes ouvertes » de la centrale de chauffage BELCAD qui est prévue le vendredi 11 mai 2012, dès 16 h 00.

SURELEVATION DU BATIMENT SCOLAIRE POUR LA CREATION DE TROIS SALLES DE CLASSE : POINT DE LA SITUATION

Après la dernière séance du Conseil général, au cours de laquelle ses membres ont accepté le crédit pour la réalisation de trois salles de classe, Mme Rose-Marie Probst communique aux membres du législatif quelques informations pour préciser l'avancement du dossier qui est, à l'heure actuelle, entre les mains du Service des constructions et de l'aménagement avec la demande de subvention transmise à qui de droit.

- La commission de bâtisse a siégé une fois depuis le 3 avril 2012 et un premier mandat a été attribué au bureau d'ingénieurs CSD pour des vérifications de sécurité parasismique qui sont obligatoires lorsque des travaux d'assainissement de rénovation ou d'extension de bâtiments à l'usage public sont entrepris.
- Un deuxième mandat a été confié à ce bureau pour l'expertise des substances polluantes susceptibles d'être présentes dans des bâtiments construits au cours des années 1970, notamment dans les matériaux utilisés pour l'isolation et dans les colles de carrelages. Ces deux mandats ont été attribués parallèlement.
- Les cahiers de soumissions pour les travaux en lien avec le gros œuvre sont traités actuellement par les architectes du bureau ITIS Sàrl et sont transmis au fur et à mesure. Dans un premier temps, les domaines suivants sont concernés : la maçonnerie et béton, les échafaudages, l'étanchéité, l'isolation, l'ossature, la charpente, la toiture, les fenêtres, les stores, l'ascenseur, le chauffage, la ventilation et les installations sanitaires ainsi que l'électricité. Les cahiers des charges ont été établis et certains ont déjà été transmis. Les derniers seront transmis la semaine prochaine.

Dans un deuxième temps, seront traités les cahiers des soumissions liés aux travaux des éléments intérieurs.

MOBILIER SCOLAIRE

Le budget 2011 avait été approuvé avec, au chapitre mobilier scolaire, la somme de Fr. 100'000.00 pour mettre un terme au dossier « renouvellement du mobilier scolaire » commencé par M. Marc Lüthi. Mme Rose-Marie Probst rappelle que ce projet avait dû être ajourné avec l'accord des enseignants afin de permettre l'installation et l'équipement du pavillon scolaire nécessaire à l'ouverture d'une classe enfantine, suite à la décision du Conseil communal d'ouvrir la deuxième année d'école enfantine devenue obligatoire.

Le montant qui avait été prévu pour le renouvellement du mobilier scolaire a été remis au budget 2012 pour un montant de Fr. 120'000.00 et aujourd'hui, l'ensemble du mobilier à renouveler a été commandé, à savoir : 45 bureaux auprès de la société HunzikerKal pour une valeur de Fr. 79'000.00 et 145 chaises auprès de la société Meubles Gaille SA, à Domdidier, pour un montant de Fr. 21'000.00. Ce mobilier sera livré au cours de la première semaine de juillet et sera donc disponible pour la rentrée scolaire 2012/13.

PERSONNEL EDILITAIRE

Mme Rose-Marie Probst signale que M. Norbert Friedly a été mis en congé de maladie suite à l'opération qu'il a subie au mois de janvier 2012. Ce collaborateur a pu reprendre son travail à 50% après les vacances de Pâques.

Le Conseil communal espère que sa santé s'améliorera progressivement et lui souhaite un prompt rétablissement.

ZONE 30 KM/H

S'agissant de la réponse à la question no 18 posée le 3 avril 2012 par Mme Andréa Felder et qui avait pour objet la mise en place de la zone 30 km/h et par laquelle l'auteure demandait de traiter les réactions des citoyens et les variantes.

M. Dominique Corpataux rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu la réponse écrite du Conseil communal avec le résumé des propositions et remarques des citoyens, ainsi que des mesures correctives proposées par la commission des routes. Il propose aux membres du Conseil général d'en prendre connaissance et, dans le cas où cette réponse soulèverait des questions, de les poser plus tard ou lors d'une prochaine séance.

HAIES DE PROPRIETES GENANT LA VISIBILITE A LA JONCTION DE ROUTES

Concernant la proposition no 16 formulée le 6 décembre 2011 par M. Alain Carrupt dans le but d'obtenir que les haies plantées en bordure de routes soient taillées, M. Dominique Corpataux signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal y a répondu en publiant dans le précédent flash d'information la teneur de la loi sur les routes en la matière et en rappelant les règles à appliquer. Ces dispositions figureront à nouveau dans la prochaine publication de la commune. Le Conseil communal est intervenu par courrier auprès de propriétaires dont les haies posaient des problèmes de sécurité et va surveiller la situation jusqu'au délai légal du 1^{er} novembre fixé pour la taille des haies.

M. Dominique Corpataux considère que par les mesures prises et par la surveillance future, le Conseil communal a répondu à la proposition de M. Alain Carrupt.

SECURITE SUR LES ROUTES ET LES ITINERAIRES PIETONNIERS

S'agissant des autres propositions et questions relatives à la sécurité sur les routes et les itinéraires piétonniers à l'intérieur de la localité, M. Dominique Corpataux signale au Conseil général que la commission des routes va établir, avec la collaboration du dicastère et

des écoles, un questionnaire afin d'identifier les endroits problématiques, essentiellement sur le chemin des écoles. Le Conseil communal va faire procéder à des mesures de vitesse et des comptages de véhicules ciblés sur ces endroits et, suite à l'analyse, va déterminer les mesures correctives à prendre.

GARE DE BELFAUX CFF

M. Dominique Corpataux informe le Conseil général du fait que les travaux de réalisation des nouvelles infrastructures et d'amélioration des quais de la gare CFF sont pratiquement terminés. Les CFF organiseront l'inauguration à l'attention de la population le lundi 4 juin 2012 à partir de 18 h 00. La population sera informée en temps voulu de la nature de l'organisation de cette inauguration.

PARKING D'ECHANGE DE LA GARE CFF

Une délégation de la division Infrastructure et Immobilier des CFF est venue présenter au Conseil communal, le 24 avril dernier, le concept Park & Rail. Ce concept est différent des classiques parkings d'échange puisqu'il sera réservé aux voyageurs qui prennent le train. Les CFF vont aménager 20 places le long du quai. Le tarif sera de Fr. 1.00 par heure, Fr. 4.00 par jour, Fr. 40.00 par mois ou Fr. 400.00 par année. Ce tarif de stationnement est appliqué de façon générale dans ce type de parking. Un concierge itinérant s'occupera de l'endroit et du contrôle du paiement par les usagers. Ce projet doit être mis à l'enquête prochainement. Sa réalisation suivra sitôt la délivrance du permis de construire. L'infrastructure est presque terminée, la place a été goudronnée, il ne reste plus qu'à marquer les places.

ADAPTATION DE LA ROUTE CANTONALE AU CONCEPT VALTRALOC ENTRE LE PASSAGE A NIVEAU DE LA VOIE TPF ET L'ENTREE COTE FRIBOURG

Ce dossier a été enfin traité par le Service des ponts et chaussées. Il est mis à l'enquête publique du 4 mai au 4 juin 2012. Des informations seront données par la suite sur l'avancement de ce projet. Les travaux seront réalisés sitôt le permis de construire délivré. Le but serait de les exécuter conjointement à ceux des infrastructures du quartier Pra Novy, bien que ceux-ci soient prévus pour l'été 2012.

EXTENSION DE LA CONDUITE A DISTANCE DE BELCAD

M. Dominique Corpataux signale aux membres du Conseil général qu'une extension du réseau de chauffage à distance est projetée. Le réseau sera prolongé de l'école vers les derniers immeubles en construction du quartier Champ Bonjard puis vers le bas en direction de la route de Chésopelloz, pour la traverser en vue d'alimenter la parcelle de M. Gérald Dafflon.

La commune profitera probablement de ces fouilles pour remplacer un tronçon de la conduite d'eau potable en Eternit et de réfectionner le revêtement de la route Sur-le-Ru, depuis la ferme vers le bas, ceci en fonction de la décision du Conseil communal qui y est liée. Les canalisations destinées aux nouveaux immeubles projetés par le bureau d'architecture Lateltin sur la parcelle Barras seront également posées à cette occasion.

TUTEUR GENERAL

Mme Corinne Ajilian informe le Conseil général du fait que les communes membres de l'entente intercommunale pour la gestion du service des tutelles et curatelles ont donné leur aval pour augmenter de 50% à 60% le temps de travail de M. Yves Berger, tuteur général. Le temps d'activité de M. Yves Berger sera augmenté à 60% à partir du 1^{er} juillet 2012. Cette augmentation du temps de travail de M. Yves Berger est due à une augmentation du nombre de dossiers à traiter.

CENTRE DE JEUNESSE

Mme Corinne Ajilian rappelle aux membres du Conseil général que, dans le dernier flash d'information, figure l'information selon laquelle la commission de jeunesse a lancé en mars 2012 son projet Belfaux Stages.

La commission a écrit à toutes les entreprises de la commune. Une quinzaine d'entre-elles se sont inscrites pour prendre des stagiaires, des jeunes âgés de 14 à 18 ans pour des stages qui peuvent aller d'une journée à une semaine, à la convenance des entreprises et des jeunes. Ceci pour donner la possibilité aux jeunes de faire un stage dans le cadre de différentes entreprises.

Ce projet sera présenté par l'animateur socioculturel au centre de jeunesse, ce vendredi à 19 h 30.

Mme Corinne Ajilian lance un appel auprès des membres du Conseil général, qui exploitent une entreprise et signale aux exploitants de ces entreprises qui ne se sont pas inscrits mais qui seraient intéressés, qu'ils peuvent encore le faire.

A l'attention des parents qui seraient intéressés à inscrire leurs enfants pour suivre un des ces stages, Mme Corinne Ajilian signale que la séance d'information aura lieu ce vendredi. Les parents intéressés peuvent aussi prendre contact directement avec l'animateur Kim en composant le numéro de téléphone 079 204 64 85.

Les informations relatives à ces stages figurent également dans la dernière brochure flash Belinfo.

Mme Corinne Ajilian rappelle aux membres du Conseil général que le nouvel animateur socioculturel est entré en fonction au début de l'année 2012. La commission des jeunes a retravaillé sur le concept du centre des jeunes et a prévu de l'ouvrir plus souvent que ce qu'il était ouvert les années précédentes.

Ce centre sera ouvert tous les lundis de 17 h 00 à 19 h 00, les mercredis de 16 h 00 à 18 h 00 de manière à cibler un public un peu plus jeune, à savoir les adolescents de 12 à 14 ans.

Il sera aussi ouvert trois vendredis par mois de 19 h 30 à 22 h 00.

La commission des jeunes a demandé d'ouvrir le centre en phase d'essai jusqu'aux vacances d'été à raison de deux samedis par mois pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Mme Corinne Ajilian relève qu'il y a beaucoup de jeunes qui traînent autour des écoles et qui causent des déprédations. L'animateur est allé à la rencontre de ces jeunes pour discuter avec et leur proposer de venir au centre le samedi soir pour discuter, pour faire des animations, pour voir quels sont leurs besoins, leurs idées, pour connaître leurs attentes. En contrepartie, l'animateur va discuter avec eux et vraiment les sensibiliser au problème des déprédations, au respect des locaux et alentours de l'école.

Cette phase d'essai va se dérouler jusqu'en été et l'on espère qu'elle apportera de bons résultats.

Le Conseil général sera informé du suivi de l'expérience.

ENSEIGNANTES POUR L'ECOLE ENFANTINE ET LA LANGUE ALLEMANDE

M. Marc Lüthi informe le Conseil général du fait que, dans sa séance d'hier, le Conseil communal a engagé deux enseignantes, une à 100% pour l'école enfantine et l'autre, à 25% pour la langue allemande.

LOCAUX POUR LA NOUVELLE CLASSE D'ECOLE ENFANTINE

M. Marc Lüthi signale au Conseil général qu'il ne dispose pas d'autres informations à communiquer à ce propos par rapport à celles de la dernière séance.

Il informe les membres du législatif du fait que le Conseil communal a plusieurs pistes intéressantes et qu'ils seront tenus informés de l'évolution de la situation.

Il est d'avis que, pour la prochaine séance, les élèves seront sous toit et souhaite que les choses se déroulent à la satisfaction des intéressés.

RALLYE MATHEMATIQUE ROMAND

M. Marc Lüthi signale au Conseil général que les deux classes de cinquième année ont pris part au rallye mathématique romand et qu'elles se sont qualifiées pour la finale qui aura lieu le 9 mai 2012 à Payerne. Les titulaires de ces classes sont Mme Sonia Piccand et M. Jacques Fragnière.

PISCINE DU CENTRE DE FORMATION SPECIALISE DE COURTEPIN

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général que le conseil de fondation du centre Prof-in, propriétaire de la piscine de Courtepin, où les enfants des classes du cercle de Belfaux et Autafond pratiquent la natation, a décidé de vendre cette piscine.

La vente de cette piscine par la fondation du centre Prof-in est motivée par le fait que l'office fédéral des assurances sociales ne met plus à sa disposition les moyens nécessaires à garantir son exploitation.

Cette piscine sera désaffectée d'ici à la fin septembre 2013 si personne ne s'intéresse à sa reprise.

Une association formée de communes est en train de se mettre en place pour tenter de reprendre et de gérer cette piscine afin de faire en sorte que les élèves qui l'utilisent puissent continuer à suivre les cours de natation. L'intervenant trouverait dommage que les élèves ne puissent plus pratiquer la natation. Une autre solution s'avérerait difficile puisque l'on ne peut pas encore compter utiliser la piscine de Fribourg qui n'est qu'au stade de projet.

Le Conseil communal de Belfaux est associé à cette étude afin de rechercher la solution la plus adéquate.

Le Conseil communal informera les membres du Conseil général du déroulement de l'étude, dès que des éléments concrets seront connus et dès le moment où une contribution financière sera demandée.

Le Président clôt la discussion générale relative aux informations du Conseil communal.

3. Election de la présidente ou du président pour l'année 2012

Le Président signale aux membres du Conseil général que, selon le tournoi adopté en début de législature, le candidat à la présidence du Conseil général pour 2012 doit être présenté par le groupe PDC – Futuro et invite le responsable de ce groupe à proposer une candidature pour l'élection à cette fonction.

Au nom du groupe PDC – Futuro, M. Frédéric Brülhart présente la candidature de M. Jean-Marc Weber qui est membre du conseil général depuis trois législatures. Il habite le quartier de la Combetta et il est père de trois enfants. Il a cumulé les mandats en siégeant, lors de

la dernière législature, au sein de la commission des naturalisations et de la commission scolaire. Actuellement il est membre de la commission scolaire.

M. Jean-Marc Weber est membre du comité du PDC – Futuro depuis plus de 15 ans et occupe ses rares moments de liberté en pratiquant la gymnastique dans la société locale.

A temps perdu, il exerce la profession de taxateur fiscal à l'Etat de notre magnifique canton.

Le groupe PDC – Futuro demande aux membres du Conseil général de soutenir la candidature de M. Jean-Marc Weber et les remercie d'avance.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la présidente ou du président du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que l'élection du président doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors à la scrutatrice et aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	25
Bulletins rentrés	25
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	24
Majorité absolue	13

M. Jean-Marc Weber obtient 24 voix et est élu président du Conseil général pour l'année 2012.

Les messages du président sortant et du nouveau président sont annexés au présent procès-verbal.

4. Election de la vice-présidente ou du vice-président pour l'année 2012

A partir de ce point de l'ordre du jour, les débats sont présidés par M. Jean-Marc Weber, nouveau président.

Le Président signale aux membres du Conseil général que, selon le tournoi adopté en début de législature, le candidat à la vice-présidence du Conseil général pour 2012 doit être présenté par le groupe PS, PCS et Ouvertures et invite le responsable de ce groupe à proposer une candidature pour l'élection à cette fonction.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, M. Dominique Schaller présente la candidature de M. Alain Carrupt qui est âgé de 57 ans.

Il est marié et père de deux filles, dont l'une est âgée de 34 ans et l'autre de 32 ans.

Originaire de Chamoson, il est domicilié dans le canton de Fribourg depuis 1996 et ici à Belfaux depuis seize ans.

Il est coprésident du syndicat des medias et de la communication Syndicom qui compte 44'000 membres.

Il est membre du comité présidentiel de l'Union syndical suisse et membre depuis 2000 du conseil d'administration de la SUVA.

Il a également été membre et a présidé plusieurs caisses de pension dont celle de Swisscom.

Durant ses loisirs, M. Alain Carrupt aime passer du temps avec sa famille dans la nature et a une passion pour la photographie.

M. Alain Carrupt s'est fait connaître au sein du Conseil général par ses remarques sensées.

Le groupe PS, PCS et Ouvertures a le plaisir de présenter aux membres du Conseil général la candidature de M. Alain Carrupt pour l'élection à la vice-présidence du législatif 2012 et les remercie de la soutenir.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et signale aux membres du législatif que l'élection du vice-président doit se dérouler au scrutin de liste.

Il demande dès lors à la scrutatrice et aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du scrutin de liste est le suivant :

Bulletins distribués	25
Bulletins rentrés	25
Bulletins blancs	4
Bulletins valables	21
Majorité absolue	11
Voix éparse	1

M. Alain Carrupt obtient 20 voix et est élu vice-président du Conseil général pour l'année 2012.

4bis Election d'un représentant de la commune au Conseil d'agglomération

Le Président invite le groupe PS, PCS et Ouvertures à présenter une candidature pour pourvoir la fonction de représentant de la commune au Conseil d'agglomération.

Avant de présenter une candidature, M. Dominique Schaller signale aux membres du Conseil général qu'il aurait apprécié, durant la semaine précédant la séance de ce soir puisque M. Hendrick Krauskopf a adressé au début de la semaine sa démission de membre du Conseil d'agglomération, que le Conseil communal se manifeste officiellement, soit vis-vis du bureau du Conseil général, soit vis-à-vis des groupes pour leur signaler qu'il avait reçu la démission de M. Hendrick Krauskopf et les informer du fait qu'il demanderait une modification de l'ordre du jour de la séance.

M. Dominique Schaller regrette que cette démarche ne soit pas intervenue.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, Mme Christiane Bapst présente la candidature de M. Florian Emonet âgé de 33 ans. Il est né et a grandi dans quatre des dix communes de l'agglomération, à savoir : Fribourg, Granges-Paccot, Villars-s-Glâne et Belfaux. Aujourd'hui, il est marié et papa de deux enfants scolarisés à Belfaux. Monsieur Florian Emonet est militaire de carrière, il travaille à Sion en qualité de maître de classe auprès du stage de formation des sous-officiers supérieurs. Parfaitement bilingue, il a terminé sa formation avec le brevet fédéral de formateur d'adultes et achève actuellement un diplôme en « Leadership ».

Très actif dans son temps libre, il a notamment été vice-président de l'antenne fribourgeoise d'opération Nez Rouge et membre du comité du plus grand événement de développement durable.

Il est aujourd'hui encore actif dans l'organisation de grands événements culturels et membre actif du chœur des armaillis de la Gruyère.

Dans la commune, il est surnommé « Fanfanfare » et il est sergent-major du corps des sapeurs-pompiers de Sarine Nord.

M. Florian Emonet a depuis toujours été intéressé par la politique et a été candidat au conseil général sur la liste PS, PCS et Ouvertures aux dernières élections.

Le groupe PS, PCS et Ouvertures propose au Conseil général la candidature de M. Florian Emonet pour l'élection d'un représentant de la commune au Conseil d'agglomération et les remercie d'avance de la soutenir.

Comme aucune autre candidature n'est présentée et pour autant qu'aucun membre du Conseil général ne demande que l'élection du représentant de la commune au Conseil d'agglomération se déroule au scrutin de liste, comme le prévoit le règlement, le Président propose de procéder à cette élection par main levée.

La parole n'étant pas demandée, le Président en déduit qu'aucun membre ne demande que cette élection se déroule au scrutin secret et demande aux membres du législatif de se prononcer par main levée sur la proposition d'élire M. Florian Emonet en tant que représentant de la commune au Conseil d'agglomération.

Au vote à main levée, M. Florian Emonet est élu représentant de la commune au Conseil d'agglomération par 25 voix.

5. Rapport de gestion 2011

Le Président rappelle que le Conseil général n'approuve pas le rapport de gestion mais qu'il en prend connaissance.

Le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des informations en plus de celles figurant dans le rapport de gestion 2011.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles figurant dans le rapport de gestion, le Président ouvre la discussion générale.

M. Alain Carrupt déclare avoir une remarque à formuler concernant les informations figurant au chiffre romain III au chapitre des faits importants sous la rubrique Administration générale, à la page 7.

M. Alain Carrupt tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour son travail durant l'année 2011 et pour ce rapport de gestion détaillé.

Un tel rapport a pour but de donner une information complète et transparente sur les principaux événements survenus durant l'année écoulée. Il constitue également un document de référence pour les annales de la commune.

Nous savons tous, puisque cela est mentionné dans le rapport, que le Conseil communal de Belfaux a connu un début de législature mouvementé avec plusieurs démissions et surtout l'ouverture d'une enquête administrative par la préfecture. Le rapport en parle, de l'avis de l'intervenant, de manière trop succincte et sans mentionner cette enquête. Ce que M. Alain Carrupt regrette.

Dans des circonstances difficiles et un climat tendu, il est toujours préférable de relater les faits sans les escamoter, de manière impartiale, mais aussi sans les commenter afin d'éviter toute polémique.

L'intervenant propose donc que le Conseil communal complète son rapport en mentionnant l'ouverture par la préfecture d'une enquête administrative en septembre 2011.

Le Président admet que le Conseil communal a pris acte de la remarque de M. Alain Carrupt.

M. Dominique Schaller trouve que la phrase figurant à la page 28 et qui mentionne que le Conseil communal a décidé d'offrir aux enfants la deuxième année d'école enfantine n'est pas appropriée du fait que la commune répond à une obligation légale en introduisant cette deuxième année d'école enfantine.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au rapport de gestion 2011 et considère, que les membres du Conseil général en ont pris acte de son contenu.

6. Comptes 2011

Comptes de fonctionnement

Pour l'entrée en matière et l'explication générale des comptes 2011, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale responsable des finances.

Fonctionnement Résultat

Mme Anne-Lise Meyer informe les membres du Conseil général du fait que le compte de fonctionnement 2011 boucle avec un bénéfice de Fr. 1'705.11, après des amortissements ordinaires et obligatoires de Fr. 292'235.00 et des amortissements supplémentaires d'un montant de Fr. 160'253.30 et après la constitution de réserves pour un total de Fr. 360'000.00.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre des finances enregistre une progression de 5,5% par rapport aux comptes 2010. Cette progression provient des impôts des personnes morales et des impôts sur les mutations. Le revenu de l'impôt des personnes physiques n'a pas suivi la progression prévue au budget 2011. Cela est dû aux déductions opérées par les propriétaires, suite aux travaux effectués. Les subventions, tant fédérales que cantonales, ont incité les propriétaires à se tourner vers des énergies vertes et à isoler leurs logements.

Evolution des charges (par rapport aux comptes 2010)

Les charges qui lient la commune au canton et aux associations de communes légèrement baissées de 1%.

L'augmentation des autres charges est principalement due aux amortissements supplémentaires effectués, ainsi qu'aux attributions aux comptes réserves.

Répartition des charges entre les différents dicastères

Les charges du compte de fonctionnement 2011 d'un montant total de Fr. 10'215'914.76 sont réparties de la manière suivante:

<u>Chapitre</u>	<u>Pourcentage</u>
Administration générale	9%
Ordre public	4%
Enseignement et formation	33%
Culte, culture et loisirs	4%
Santé	8%
Affaires sociales	14%
Transports et communications	6%

Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	<u>10%</u>
T o t a l	100%
	====

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à Fr. 814'193.41 est en augmentation d'environ Fr. 460'000.00 par rapport à 2010.

Investissements

Le compte des investissements se solde avec un total de charges de Fr. 1'660'054.60 et un total de revenus de Fr. 442'975.90, soit par un excédent de charges de Fr. 1'217'078.70.

Dettes

Suite aux différents investissements effectués durant l'année, la dette est passée de Fr. 4'278'949.70 à Fr. 4'586'666.06, soit une augmentation de Fr. 307'716.30.

Dettes par habitant

La dette par habitant s'élevait à Fr. 1'684.42 au 31 décembre 2011.

Le Président donne la parole à l'organe de révision des comptes pour la présentation de son rapport sur l'audit des comptes 2011.

En sa qualité d'organe de révision, la fiduciaire MCM Conseil global représentée par M. Jacques Cériani, déclare avoir effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Belfaux, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions légales, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

La responsabilité de l'organe de révision consiste, sur la base de son audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. L'organe de contrôle a effectué son audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur

prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celle-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. L'organe de contrôle estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former son opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon l'appréciation de l'organe de contrôle, les comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

L'organe de contrôle atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance, conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

L'organe de contrôle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis aux membres du Conseil général, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 1'705.11 et au compte des investissements un excédent de dépenses de Fr. 1'217'078.70.

M. Dominique Schaller pose la question la question de savoir, en fonction de l'ordre du jour qui prévoit sous le point « Comptes 2011 » le compte de fonctionnement et le compte des investissements, à quel moment les membres du Conseil général peuvent faire des remarques ou poser des questions sur les comptes.

Le Président signale à l'intervenant qu'il désire terminer avec les deux rapports et qu'il ouvrira par la suite la discussion générale d'entrée en matière et la discussion générale relative au compte de fonctionnement.

Le Président donne ensuite la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements 2011.

Dans son rapport, lu par M. Dominique Stohr, la commission financière rappelle que la nouvelle loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

Suite à la révision par l'organe de contrôle externe, la commission financière se prononce sur les comptes de fonctionnement et d'investissements et sur le renouvellement de l'emprunt de Fr. 3'500'000.00.

Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prévoyait un bénéfice de Fr. 24'170.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de Fr. 1705.11 en tenant compte d'amortissements ordinaires et obligatoires de Fr. 292'235.00, d'amortissements supplémentaires de Fr. 160'253.30 et de réserves pour un montant total de Fr. 360'000.00. Cela se traduit par un cash-flow net final de Fr. 814'193.41.

Etat de la dette

La dette au 31 décembre 2011 est de Fr. 4'586'666.06, en augmentation de 7.2% par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit à Fr. 1'684.42, en augmentation de 1.7% par rapport à l'exercice précédent.

Décompte d'investissements

A ce jour, seul le décompte final de la rénovation de la place synthétique (compte no 34.501.0) a été soumis à la commission financière. Le rapport correspondant de la commission financière a été soumis au Conseil général lors de la séance du 6 décembre 2011. Ce décompte a été accepté par le Conseil général lors de cette séance.

Emprunt de Fr. 3'500'000.00

Cet emprunt au taux de 0.82% étant arrivé à échéance le 15 décembre 2011, il a été renouvelé pour une période d'un an au taux favorable de 0.74%, après un appel d'offres auprès de quatre établissements bancaires.

La commission financière salue les efforts du Conseil communal et le félicite pour l'obtention de ces résultats positifs.

La commission financière rappelle au Conseil communal que toute dépense urgente non prévue au budget doit être soumise pour approbation au Conseil général, conformément aux exigences légales en vigueur.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let. c^{bis} LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2011.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée en ce qui concerne l'entrée en matière, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation du compte de fonctionnement.

Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, rappelle aux membres du Conseil général que les comptes 2011 leur sont présentés sous forme de graphiques et que les écarts sont commentés dans la brochure des comptes 2011 qui leur a été remise avec la convocation.

0. Administration	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	887'299.50	853'568.00

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

S'agissant du compte no 0.317.0 « Frais de représentations et de délégations », M. Dominique Schaller déclare ne pas comprendre le sens ou du moins la nécessité de la remarque se rapportant à ce compte qui figure au bas de la page 4, ce d'autant plus qu'une remarque ne doit être formulée que lorsqu'il y a une différence entre le budget et les comptes. Ce qui n'est pas le cas en l'occurrence.

Mme Anne-Lise Meyer signale que les remarques figurent sur les comptes lorsqu'il y a des différences entre le budget et les comptes ou s'il y a quelque chose à expliquer.

Cette remarque figure dans le but d'indiquer que l'Etat a participé pour un montant de Fr. 4'000.00 aux frais de réception de Monsieur Alain Berset. Cependant, ce montant n'a pas été versé à la commune en 2011 mais en 2012.

M. Dominique Schaller est d'avis que cette remarque n'a pas lieu d'être et proposerait de la supprimer.

Mme Anne-Lise signale que le Conseil communal désire maintenir sa position mais laisse au Conseil général le soin de se déterminer sur cette question par un vote éventuel.

Mme Anne-Lise Meyer ajoute que cette remarque a été mise pour simplement expliquer que l'Etat a participé pour un certain montant aux frais de cette réception en vertu d'un système qui est conforme à la réglementation en la matière. En effet, l'Etat a aussi participé aux frais de la réception dans la commune de Flamatt où M. Alain Berset s'est arrêté une première fois.

M. Dominique Schaller trouve simplement que, lorsqu'on a la chance d'avoir un Conseiller fédéral dans le village, cette remarque devrait mentionner que ça a coûté un certain montant et que l'Etat a participé pour une part.

L'intervenant est d'avis que cette remarque ne devrait pas figurer mais déclare ne pas vouloir s'y opposer s'il n'y pas moyen de changer les choses.

Mme Anne-Lise Meyer signale que cette remarque ne figure pas dans ce but là.

M. Dominique Schaller déclare l'avoir compris comme ça.

Mme Anne-Lise Meyer relève que cela n'a pas été fait dans cette intention-là.

Le Président demande à M. Dominique Schaller s'il désire maintenir sa proposition et signale que, le cas échéant, le Conseil général procédera à un vote.

M. Dominique Schaller trouve que les comptes vont rester dans les choses de la commune et déclare vouloir maintenir sa remarque tendant à supprimer l'explication figurant sous la rubrique comptable. Il s'en remettra à l'avis de la majorité.

M. Jean-Paul Bossy est d'avis qu'il s'agit d'une explication comptable et constate que, dans le cas où cette somme aurait été passée en transitoire, on aurait un compte qui laisserait apparaître un actif positif de Fr. 4'000.00. Le compte en question présente un résultat presque égal entre le montant des comptes et celui du budget puisque le montant du compte est de l'ordre de Fr. 17'000.00 alors que celui inscrit au budget est de Fr. 18'000.00.

Si l'on ne passe pas ce montant en transitoire, on remarque que le compte de charges est bénéficiaire.

L'intervenant est d'avis qu'une remarque aurait dû figurer pour mentionner que l'écriture n'a pas été passée.

M. Dominique Schaller est d'avis que plusieurs autres transitoires ne font l'objet d'aucune remarque au bas de la page du compte concerné et maintient sa demande tendant à supprimer cette remarque qui est, pour lui, déplacée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion relative au compte no 02.317.0 et propose aux membres du Conseil général de se prononcer sur la demande de M. Dominique Schaller tendant à obtenir que la remarque figurant au bas de la page 4 des comptes 2011 pour expliquer la raison pour laquelle un montant de Fr. 4'000.00 a été comptabilisé en transitoire soit supprimée.

Au vote, la demande de M. Dominique Schaller tendant à obtenir la suppression de la remarque figurant au bas de la page 4 des comptes 2011 pour expliquer la raison pour laquelle un montant de Fr. 4'000.00 a été comptabilisé en transitoire est rejetée par 14 voix, contre 9. Il est dénombré deux abstentions.

M. Alain Carrupt tient tout d'abord à souligner qu'il trouve très positif que la commune ait créé et qu'elle alimente un fonds destiné aux pré-retraites.

Il serait cependant intéressé à savoir si la commune a établi un règlement définissant les ayants-droits et les prestations prévues.

Si ce règlement existe, l'intervenant souhaiterait que le Conseil général le reçoive. Dans le cas contraire, il souhaiterait savoir si et dans quel délai un règlement sera établi.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général qu'une première demande de retraite anticipée a été soumise au Conseil communal tout dernièrement.

Suite à cette demande, M. Jean-Bernard Schenevey a demandé au caissier communal de faire le nécessaire, d'examiner la situation et de faire une proposition au Conseil communal en vue de répondre à cette demande.

Concernant le règlement, M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que le Conseil communal va, en principe, s'inspirer du règlement du personnel cantonal. Une décision doit encore être prise et il est possible que, selon la situation et les possibilités que la commune a de traiter les différentes demandes qui vont arriver, puisque l'on sait qu'il y aura des demandes qui vont arriver, il va falloir adapter ce règlement pour la commune et spécialement en fonction de ses finances.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 0.

1. Ordre public	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	443'152.90	415'080.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 1.

2. Enseignement et Formation	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	3'461'883.15	3'481'589.00

M. Jean-Paul Bossy souhaite poser des questions concernant le compte de l'accueil extrascolaire qui figure à la page 10 des comptes 2011.

Si l'on prend les chiffres des comptes no 210.352.2 et no 210.435.5, la situation au 31 décembre 2011 est la suivante :

	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Compte 210.352.2 Charges	Fr. 76'507.90	Fr. 45'000.00
Compte 210.435.5 Revenus	<u>Fr. 47'772.50</u>	<u>Fr. 29'000.00</u>
Excédent de charges	Fr. 28'735.40	Fr. 16'000.00
	=====	=====

L'intervenant prend acte du fait que le Conseil communal explique cette augmentation par le fait qu'il a augmenté sa participation de Fr. 1'600.00 à Fr. 3'000.00 par mois dès le mois de septembre 2011, soit 4 mois à Fr. 1'400.00, ce qui représente un montant de Fr. 5'600.00. Ce qui fait que le budget accepté par le Conseil communal devrait s'élever à un montant de Fr. 21'600.00.

Compte tenu de la dépense effective de Fr. 28'735.40, l'augmentation du déficit relatif à l'accueil extrascolaire est de Fr. 7'135.40, soit une augmentation de 33%.

Cette situation interpelle et l'intervenant souhaite poser les questions suivantes :

1. L'intervenant désire savoir à quelles conditions posées par le Conseil communal étaient assorties les ouvertures élargies des plages horaires ?
2. Ces conditions ont-elles été respectées ?
3. Qui en avait le contrôle ; est-ce le Conseil communal ou l'association de parents d'élèves ?
4. Quel est l'organe responsable de la gestion de cet accueil extrascolaire ?
5. Si ce n'est pas le Conseil communal, pourquoi alors retrouver la prise en charge de cet excédent de déficit de Fr. 7'135.40 dans les comptes de la commune pour 2011 ?

Mme Corinne Ajilian admet que le nombre d'enfants placés à l'accueil extrascolaire n'était pas toujours suffisant dans certaines tranches horaires pour permettre de couvrir les frais.

La loi prévoit que le déficit doit être pris en charge par la commune et c'est l'association de parents d'élèves qui est juridiquement responsable de l'accueil extrascolaire.

M. Jean-Paul Bossy déclare ne pas connaître les termes de la loi et pose la question de savoir s'il incombe effectivement à la commune de prendre en charge l'excédent de charges par rapport à ce que le Conseil communal a décidé.

Mme Anne-Lise Meyer apporte un complément aux explications fournies par Mme Corinne Ajilian qui siège au Conseil communal depuis le début de l'année 2012.

Mme Anne-Lise Meyer précise qu'à partir de l'année 2013, la nouvelle loi sur l'accueil extrascolaire entrera en vigueur.

Du fait de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, les enfants devront être pris en charge en dehors des heures d'école.

Le Conseil communal a pris la décision dans le courant du mois d'août pour la rentrée scolaire de septembre, ce qui signifie que ce n'est pas conforme au budget du fait que la décision d'ouvrir l'accueil extrascolaire durant certaines tranches horaires supplémentaires par rapport à ce qui avait été prévu lorsque le budget 2011 a été établi en automne 2010, a été prise en cours d'année.

A ce moment-là, le Conseil communal ne savait pas que toutes les tranches horaires seraient mises à disposition des enfants, c'est-à-dire, avant le début de l'école le matin avant 8 h 00, la prise en charge à midi, la prise en charge à la fin de la classe de l'après-midi ou durant les après-midi où les enfants ne fréquentent pas la classe de première année enfantine.

En fonction de cette situation, le Conseil communal a décidé d'augmenter le budget de l'accueil extrascolaire.

Mme Anne-Lise Meyer précise que l'accueil extrascolaire fonctionne durant l'année scolaire de septembre à juin, alors que les comptes communaux sont établis sur l'année civile qui va de janvier à décembre.

Le Conseil communal a décidé d'augmenter de Fr. 1'600.000 à Fr. 3'000.00 par mois sa participation pour simplifier la compréhension du fait que la proposition du Conseil communal d'augmenter la participation de la commune concernait l'année scolaire, soit jusqu'à la fin juin sur les comptes 2012.

Le Conseil communal avait formulé certaines conditions selon lesquelles toutes les plages horaires ne devaient pas être ouvertes si un certain nombre d'enfants n'étaient pas inscrits.

Selon les informations en sa possession, Mme Anne-Lise Meyer relève que des tranches horaires ont été ouvertes malgré la présence d'un nombre d'enfants plus faible que celui prévu au départ.

S'agissant de la question liée à la prise en charge des frais de l'accueil extrascolaire, Mme Anne-Lise Meyer relève que la facturation et le paiement des salaires se font par le secrétariat communal.

Pour sa part, l'association de parents d'élèves se met à disposition pour gérer l'accueil extrascolaire et s'occupe des relations avec le personnel qui y travaille.

Le Conseil communal a aussi demandé aux personnes qui s'occupent des enfants de participer à des cours d'une formation qui est mise sur pied par l'Etat pour mettre en pratique la nouvelle loi qui va entrer en vigueur. Une ou deux personnes occupées à l'accueil extrascolaire devront se déplacer pour se perfectionner en vue de mettre à jour leurs connaissances en fonction de la nouvelle loi qui va entrer en vigueur.

S'agissant de la surveillance de l'accueil extrascolaire, Mme Anne-Lise Meyer relève qu'elle incombe juridiquement à l'association de parents d'élèves.

Quant à l'organe de contrôle de l'accueil extrascolaire, Mme Anne-Lise Meyer signale au Conseil général que cette tâche est assumée par le membre du Conseil communal en charge du dicastère.

En ce qui concerne la prise en charge du supplément de charges par rapport à l'augmentation de la participation communale intervenue en cours d'année, Mme Anne-Lise Meyer est d'avis que l'on peut se poser la question, mais se déclare d'avis que l'association de parents d'élèves n'est pas une structure qui dispose de moyens financiers. Ce qui fait que le déficit est déjà pris en charge, chaque mois, par la commune du fait qu'elle paie les charges des collaboratrices et qu'elle facture aux parents leurs participations.

Mme Barbara Dousse désire connaître les mesures qui pourraient être prises pour justement éviter que l'accueil extrascolaire ne se trouve à nouveau avec un déficit et pose la question de savoir si d'autres mesures seront prises pour réduire l'ouverture de l'accueil extrascolaire, lorsque le nombre d'enfants sera trop faible.

Mme Corinne Ajilian signale aux membres du Conseil général que le but visé est celui d'ouvrir l'accueil extrascolaire lorsqu'il y a un certain nombre d'enfants mais se déclare d'avis que, même si des enfants inscrits pour une journée et qu'il y a en a tout à coup deux qui sont malades, les responsables de l'accueil extrascolaire ne pourront pas, à 07 h 00 du matin, informer les parents des enfants inscrits du fait qu'il ne pourront pas les placer ce jour-là parce que le nombre d'enfants est insuffisant. Il y a aussi ce critère à évaluer.

L'accueil extrascolaire est en train d'examiner une révision des statuts.

L'APE fait des efforts pour gérer au mieux possible l'accueil extrascolaire mais il y a des fois des aléas qui font que les choses ne se déroulent pas comme on le souhaite et chaque personne concernée par cet objet en est consciente.

M. Jean-Bernard Schenevey relève que le Conseil communal a pris conscience que quelque chose n'allait pas dans la manière de fonctionner de l'accueil extrascolaire.

L'année 2012 est une année de transition en ce qui concerne l'accueil extrascolaire du fait que la loi, qui doit régir son fonctionnement, entrera en vigueur au début de l'année 2013.

Cette année de transition doit permettre d'évaluer les besoins d'une manière tout à fait exacte.

La nouvelle loi donnera la compétence au Conseil communal pour gérer complètement ce service extrascolaire.

M. Jean-Bernard Schenevey signale que Mme Corinne Ajilian est en train de rédiger un questionnaire qui sera adressé à la population.

Ce document doit encore être validé par l'autorité communale.

Dès le moment où les questionnaires auront été retournés, l'évaluation va pouvoir être faite.

M. Jean-Bernard Schenevey est persuadé que le fonctionnement de l'AES sera amélioré, dès le moment où le Conseil communal en assumera la responsabilité.

Mme Corinne Vallat, en sa qualité de responsable de l'accueil extrascolaire, désire informer le Conseil général sur les plages horaires au cours desquelles des enfants peuvent être accueillis.

Mme Corinne Vallat signale que pas mal d'inscriptions d'enfants sont parvenues en été et que des désinscriptions ont été enregistrées au début de l'année scolaire.

Avec un ou deux parents qui avaient inscrit leurs enfants, les responsables de l'accueil extrascolaire n'ont pas osé prendre, envers les parents qui comptaient sur l'accueil pour leurs enfants, la décision de supprimer ces plages horaires.

Ces plages horaires ont, avec l'accueil de midi, toujours été mises à disposition.

Si on a actuellement un déficit au-dessus de ce qui était prévu, c'est que personne n'a demandé aux responsables de l'accueil extrascolaire de tenir compte des charges sociales.

Mme Corinne Vallat précise qu'elle a repris les comptes et qu'elle débute dans la gestion de l'accueil extrascolaire. Elle constate que les charges sociales n'ont pas été suffisamment estimées lors de l'établissement du budget au mois d'août.

S'agissant des plages horaires, certaines ont été fermées du fait qu'aucun enfant n'était inscrit.

Actuellement, des plages horaires sont ouvertes pour permettre l'accueil le matin et l'après-midi lorsque les enfants ont l'alternance du congé.

Mme Corinne Vallat est d'avis que les membres du Conseil général sont tous conscients de l'importance d'un accueil extrascolaire pour une commune quand des gens veulent y emménager.

Mme Corinne Vallat estime que, même si ça coûte un plus, il faut aussi voir le bénéfice qu'une commune peut retirer d'un accueil extrascolaire ouvert du matin au soir.

Mme Anne-Lise Meyer signale que, pour la question des charges sociales, il n'y a peut-être pas eu une très bonne coordination entre la personne responsable et l'accueil extrascolaire, car effectivement, les charges sociales n'étaient pas prévues au budget mais elles ont été mentionnées dès le début; ce qui fait que la différence provient peut-être des charges sociales, pour une partie, et pour une autre partie des consignes qui n'ont malheureusement pas été mises en place, sans qu'une erreur ait été commise par la responsable de l'accueil extrascolaire.

Il y a eu peut-être une mauvaise coordination et les consignes n'ont pas transitées jusqu'où elles devaient parvenir par rapport aux ordres prescrits.

Mme Anne-Lise Meyer tient à préciser que Mme Corinne Ajilian n'a repris le dossier de l'accueil extrascolaire qu'à partir de janvier 2012 et que, ce soir, le Conseil général est appelé à se prononcer sur les comptes de l'année 2011.

Mme Corinne Vallat prend acte de la proposition de prévoir pour l'année de fonctionnement, selon les heures d'ouverture actuelles, un budget de charges sociales de Fr. 4'000.00, alors que le chiffre effectif s'élève à Fr. 7'000.00.

Mme Anne-Lise Meyer signale que la commune supporte aussi la part des employées aux charges sociales puisqu'elle leur verse un salaire net.

Mme Anne-Lise Meyer relève que le prochain budget tient compte de ces différentes charges.

Mme Corinne Ajilian signale que le questionnaire qui sera adressé aux parents concernés ne servira pas seulement à l'évaluation des besoins en places d'accueil extrascolaire mais aussi pour le placement des enfants auprès de crèches ou du service des mamans de jour.

Mme Corinne Ajilian précise que ce n'est pas elle qui va envoyer ces questionnaires mais bien la commune.

Mme Corinne Ajilian ajoute qu'elle n'assume pas la responsabilité de l'accueil extrascolaire qui reste de la compétence de l'association des parents d'élèves.

S'agissant du compte no 290.300.1 « Jetons de la commission d'école enfantine », Mme Christiane Bapst désire connaître la raison de l'ouverture de ce compte.

Mme Anne-Lise Meyer signale qu'un montant figure sous cette rubrique comptable dans les comptes 2010 et non dans les comptes 2011.

Mme Anne-Lise Meyer répond à l'intervenante que le Conseil communal avait constitué une commission pour préparer l'ouverture de la deuxième année d'école enfantine et, comme cette classe a été ouverte plus rapidement que prévu, la commission n'a plus siégé.

3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	384'775.80	380'428.00

S'agissant du compte no 35.301.0, à la page 17 des comptes, Mme Christiane Bapst se pose la question de savoir si l'explication figurant au bas de la page ne contient pas trop de détails et s'il n'y a pas atteinte à la vie privée.

Mme Anne-Lise Meyer ne voit pas personnellement la chose de la même manière, ainsi que ses collègues du Conseil communal qui ont relu les textes figurant dans les comptes, avant de les transmettre aux membres du Conseil général.

Mme Christiane Bapst signale qu'elle s'est posée cette question parce qu'elle est peut-être trop sensible.

M. Dominique Schaller appuie la remarque formulées par Mme Christiane Bapst et recommande que l'on fasse attention, lorsque l'on fait figurer une remarque. Il constate par la remarque figurant au bas de la page 17 des comptes que la l'allocation de maternité versée à la personne pour le deuxième enfant n'était pas remboursée à la commune.

Du point de vue de l'intervenant, des indications sur la vie privée d'une personne n'ont pas à figurer dans les comptes. Il y a une attention particulière à avoir envers les remarques.

Mme Anne-Lise Meyer signale aux membres du Conseil général que cette remarque figure dans le but de relever que le supplément est dû au fait que le remboursement de l'allocation par l'assurance maladie n'est intervenu que l'année suivante.

M. Dominique Schaller est d'avis que cette remarque aurait suffi.

Mme Anne-Lise Meyer précise que la mention du congé de maternité figure dans la remarque pour faciliter sa compréhension.

M. Alain Carrupt est d'avis que le fait d'indiquer le nom d'une employée est délicat dans un rapport qui va être publié et proposerait que l'on ne mentionne que le fait qu'il s'agit d'une allocation d'une employée de la commune et qu'on enlève le nom de la personne.

L'intervenant se déclare d'avis que cet élément fait partie de la sphère privée et qu'un événement de la vie privée ne doit pas être rendu public.

Mme Anne-Lise Meyer déclare vouloir adhérer à la proposition de M. Alain Carrupt et propose de spécifier qu'il s'agit de l'allocation de maternité versée à l'animatrice socioculturelle et de supprimer le nom de la personne.

M. Alain Carrupt propose que le texte ne mentionne que le fait qu'il s'agit d'une employée de la commune.

Mme Anne-Lise Meyer relève que le compte qui fait l'objet de la présente remarque porte un numéro qui permet d'associer la personne en question au centre de jeunesse.

M. Alain Carrupt trouve la chose délicate et se déclare d'avis qu'il faut agir avec prudence avec la protection des données personnelles.

Il se pose la question de savoir si cette remarque est à maintenir et souhaite que l'on ne signale que le fait qu'une allocation n'était pas encore remboursée à la commune, sans préciser qu'il s'agit d'une allocation de maternité.

Le Président pose à M. Alain Carrupt la question de savoir s'il souhaite formuler une proposition qui sera soumise au vote.

M. Alain Carrupt est d'avis que le Conseil général vote sur la suppression totale de cette remarque car il n'est pas sûr qu'elle apporte vraiment quelque chose.

Concernant la remarque, M. Thierry Nydegger souhaite juste savoir s'il le dépassement entre le budget et les charges effectives est dû à cette allocation.

Mme Anne-Lise Meyer répond par l'affirmative.

M. Thierry Nydegger est d'avis que cette remarque doit être maintenue si le dépassement par rapport au budget est dû à cette allocation, il s'agit d'une information complémentaire.

L'intervenant est aussi d'avis que l'on peut changer le nom mais relève qu'une information complémentaire est nécessaire en cas de dépassement de budget.

Mme Anne-Lise Meyer ajoute que cette remarque figure au bas de la page des comptes du chapitre des loisirs du fait que le remboursement de l'allocation n'est intervenu que l'année suivante, ce qui explique la différence entre le montant prévue au budget et celui figurant comme frais effectifs.

M. Jean-Paul Bossy est aussi d'avis qu'une mention doit être maintenue mais se déclare par contre disposé à se rallier à la proposition de M. Alain Carrupt de faire figurer un texte précisant qu'une allocation n'a pas été versée à la commune, ce qui permet de rendre l'explication neutre.

M. Alain Carrupt est d'accord avec la remarque de M. Thierry Nydegger de faire figurer une remarque s'il y a un dépassement.

Cependant, l'intervenant se déclare d'avis que cette remarque doit être absolument anonyme même si quelqu'un peut reconstituer.

M. Alain Carrupt propose de faire figurer le texte suivant : « Une allocation n'était pas remboursée au 31 décembre 2011, le montant y relatif figurera dans les comptes 2012 ».

M. Jean-Bernard Schenevey se rallie à la proposition de M. Alain Carrupt de supprimer le nom de la collaboratrice qu'il estime justifiée.

Cependant, il constate que cette modification impliquera la réimpression de tous les comptes et pose la question de savoir si une telle demande n'est pas disproportionnée.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'accord que l'on tienne compte, à l'avenir, des recommandations formulées mais se pose la question de savoir si la modification demandée justifie la correction de toute la documentation liée aux comptes 2011.

Sur le fond, M. Jean-Bernard Schenevey peut bien adhérer à la thématique de la protection des données.

Le Président pose aux membres du Conseil général la question de savoir si tous les documents devront être modifiés ou s'ils se contentent d'une modification qui pourrait être apportée à la page concernée.

M. Alain Carrupt déclare ne pas être compétent pour décider et propose de voter la proposition en tenant compte de cet élément.

M. Alain Carrupt pose la question de savoir à combien d'exemplaires ont été imprimés les comptes 2011.

M. Jean-Bernard Schenevey lui répond que ces comptes ont été imprimés à raison d'une cinquantaine d'exemplaires.

M. Alain Carrupt est aussi d'avis que les comptes imprimés ne soient pas corrigés mais que les documents officiels qui restent dans les annales et dans les comptes, ainsi que les textes qui sont publiés sur Internet, soient corrigés.

M. Dominique Stohr signale qu'il voulait aussi proposer de ne remplacer que la partie qui reste publiée sur le site et dans les documents officiels, ce qui permet de faire l'économie de la réimpression des comptes.

Le Président propose de ne modifier que la remarque dans les documents officiels qui resteront à la commune et de ne pas réimprimer tous les comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 3.

4. Santé	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	826'086.90	842'900.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 4.

5. Affaires sociales	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	1'385'666.35	1'295'770.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 5.

6. Transports et communications	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	636'481.05	579'878.00

S'agissant du compte no 62.314.0 à la page 21 des comptes, M. Frédéric Brülhart se déclare étonné de constater qu'un montant de Fr. 16'000.00 a été dépensé pour la réfection de six couvercles de canalisations sur la route de Chésopelloz, sachant que cette zone était relativement neuve.

L'intervenant pose la question de savoir pourquoi ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une réfection sous garantie.

M. Dominique Corpataux relève que les couvercles des canalisations de la route précitée étaient neufs et auraient dû être remplacés sous garantie.

Malheureusement, quand M. Dominique Corpataux a repris le dicastère, l'ordre de remplacer les couvercles avait déjà été donné à l'entreprise, compte tenu du fait que deux couvercles étaient défectueux et dangereux.

Les autres couvercles ont été échangés. Ce travail a été réalisé avant que M. Dominique Corpataux reprenne le dicastère.

Il est vrai que normalement l'entreprise qui les a posés à l'origine aurait dû procéder à leur remplacement sous garantie.

Comme les travaux avaient déjà été effectués, c'était difficile de revenir en arrière.

En contrepartie, l'entreprise responsable de la pose des couvercles défectueux de la route de Chésopelloz a remplacé à un prix favorable des couvercles défectueux à la route de Corminboeuf.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	1'162'153.70	1'161'163.00
Produits	1'010'112.53	1'001'750.00

S'agissant du compte no 79.318.1 « Honoraires des spécialistes », M. Alain Carrupt constate que ce compte présente un dépassement important par rapport au budget et a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent.

L'intervenant souhaiterait connaître, d'une part, les raisons de ce dépassement et, d'autre part, savoir qui sont les spécialistes et pourquoi ils ont été mis à contribution ?

M. Jean-Bernard Schenevey répond que les spécialistes sont principalement des urbanistes qui ont été mandatés pour des prestations. Les dépassements de budget sont certainement dus à des mandats pour des modifications de plans d'aménagement de détail en cours.

Actuellement, une procédure est en cours pour l'abrogation d'un PAD. Ce mandat représente une dépense de l'ordre de grandeur de Fr. 4'000.00. Une partie de ces travaux a été payée et les requérants se sont engagés à payer les frais de modification, ce qui explique en tout cas une partie du dépassement.

M. Jean-Bernard Schenevey ne dispose pas du grand-livre des comptes pour en donner le détail. La chose est possible.

Mme Anne-Lise Meyer ajoute que, lors de l'établissement du budget, le responsable de l'aménagement estime les prestations des spécialistes mais ne connaît pas exactement ce qui arrive durant l'année par rapport à ce que vient de dire M. Jean-Bernard Schenevey.

Ce qui fait que le montant de Fr. 10'000.00 n'est qu'une estimation mais pas un budget calculé sur la base de certaines choses précises.

S'agissant du compte no 72.452.0 à la page 26, M. Dominique Schaller remarque une diminution de la part des autres communes par rapport au revenu de 2010 et souhaite obtenir une explication à propos de cette baisse.

M. Christian Maître explique la baisse de la part des autres communes par le fait que les frais de gestion de la déchetterie sont répartis entre les communes de Belfaux, Autafond et La Sonnaz en fonction du nombre d'habitants à la fin des années civiles.

Si on compare les habitants depuis 2008, on constate que le nombre des habitants des communes d'Autafond et de La Sonnaz reste pratiquement stable ou qu'il a peu augmenté, par contre, la commune de Belfaux a enregistré 400 nouveaux habitants au Champ Bonjard.

Si on calcule les frais par personne, il est clair que, depuis 2010, la participation des autres communes diminue.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

8. Economie	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	56'964.70	62'151.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 8.

9. Finances et impôts	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	971'450.71	436'978.00
Revenus	8'392'971.54	7'814'245.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 9.

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation du compte d'investissements 2011.

Investissements

Mme Anne-Lise Meyer signale que les comptes des investissements 2011 ne seront pas présentés sous forme de graphiques mais qu'ils figurent dans la brochure des comptes de la page 43 à la page 58.

2. Enseignement et formation	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	34'523.15	100'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	480.00	5'000.00
Revenus	15'200.00	

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 3.

6. Transports et communications	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	109'516.95	507'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	843'852.75	1'056'000.00
Revenus	427'775.90	228'261.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

71. Protection des eaux	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	578'778.70	670'000.00
Produits	93'760.80	100'261.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 71.

74. Cimetière	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	14'856.85	21'000.00
Revenus	179'100.00	

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 74.

75. Correction des eaux et endiguements	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
Charges	2'641.00	20'000.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 75.

79. Aménagement du territoire	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
-------------------------------	---------------------	--------------------

Charges	52'189.95	40'000.00
---------	-----------	-----------

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 79.

942. Immeubles du patrimoine administratif	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>
--	---------------------	--------------------

Charges	671'681.75	800'000.00
---------	------------	------------

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 942.

Par la voix de son porte-parole, M. Hubert Sauvain, le mouvement Arc-en-ciel déclare avoir analysé les comptes 2011 et salue l'excellent travail du Conseil communal. La marge légale est en très bonne santé. Le cash-flow est bon. Comme le dit le Conseil communal, cette bonne situation est due à des rentrées spécialement favorables comme les impôts des personnes morales et les mutations, sans oublier toutefois la dépendance de la péréquation. En résumé, un bon millésime !

M. Dominique Schaller désire savoir si le bilan analytique sera présenté avec les comptes ou après l'approbation de ces derniers.

Le Président répond à l'intervenant qu'il pourra intervenir après que le Conseil général se sera prononcé sur les comptes 2011.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant ce point de l'ordre du jour.

Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2011

Le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le compte de fonctionnement 2011 qui se présente comme suit :

Total des revenus	Fr. 10'217'619.87
Total des charges	<u>Fr. 10'215'914.76</u>
Excédent de revenus	Fr. 1'705.11
	=====

et sur le compte des investissements 2011 qui se présente comme suit:

Total des charges	Fr. 1'660'054.60
Total des revenus	<u>Fr. 442'975.90</u>
Excédent de charges	Fr. 1'217'078.70
	=====

Au vote final, les comptes de fonctionnement et d'investissements 2011 sont approuvés par 25 voix, sans opposition ni abstention.

M. Dominique Schaller constate, sous le chiffre 4 des passifs du bilan analytique, à la page 71 des comptes, une réserve de l'ordre de Fr. 677'000.00 et rappelle que, lors de la séance du Conseil général d'octobre 2011, le Conseil communal a informé les membres du Conseil général du fait que la construction d'abris de protection civile par la commune n'était plus nécessaire.

L'intervenant pose la question de savoir à quoi va servir ou que va-t-il advenir de cette réserve ?

M. Christian Maître signale au Conseil général que cette réserve pourra être utilisée pour l'entretien des abris existants, jusqu'à épuisement.

Par contre, il n'est pas impossible qu'au cours de ces prochaines années, il faudra construire encore un nouvel abri. Cela n'est pas encore décidé.

Il se pourrait très bien, si la population de Belfaux continue à augmenter autant que, peut-être, un jour le taux de couverture du nombre de places protégées ne sera plus suffisant et qu'il faudra quand même faire quelque chose, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Mais cette réserve est là et la commune pourra l'utiliser pour l'entretien ou pour un nouvel abri et rien d'autre.

Ce genre de chose est réglé par la loi sur la protection civile et l'on ne peut pas faire grand-chose.

M. Dominique Schaller rappelle qu'au mois d'octobre 2011, le Service de la protection de la population et des affaires militaires a dit que la commune n'avait plus besoin de construire d'abri et, aujourd'hui, il apprend qu'il y aura peut-être quand même besoin d'en construire et pose la question de savoir s'il y a l'obligation, pour une commune, de construire des abris ou pas.

M. Jean-Bernard Schenevey précise qu'il avait dit, en octobre 2011, qu'il n'y avait pas besoin d'abri supplémentaire dans le cadre de la surélévation du bâtiment scolaire. En effet, la construction de locaux scolaires n'implique pas une augmentation des besoins en termes de places protégées.

Par contre, les constructions privées impliquent toujours la construction de places protégées.

M. Dominique Schaller se déclare satisfait de la réponse donnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux comptes de fonctionnement et d'investissements 2011.

7. Propositions

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu, avec la convocation, la liste des propositions de la législature 2011 – 2016.

Le Président ouvre la discussion générale.

PLAN D'ACTIONS DANS LE DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DES ECONOMIES DES ENERGIES

Par la voix de son porte-parole, M. Hubert Sauvain, le mouvement Arc-en-ciel propose que l'exécutif de notre commune établisse un plan d'actions dans le domaine des énergies renouvelables et des économies des énergies consommées. Belfaux dispose aujourd'hui d'une centrale à bois confiée à bon escient à l'extérieur, au groupe E. Lors de l'inauguration de la centrale, le 28 mars dernier, notre syndic a lancé l'idée d'une centrale de biomasse. Notre exécutif a également envoyé à Swissgrid une demande de RPC (rétribution au prix coûtant) pour de futurs éventuels panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la halle de gymnastique. Au niveau des économies d'énergies, par exemple la question des éclairages publics a été soulevée lors de la réalisation du quartier Pra Novy. Quelle pourrait être

la suite ? Que faire seul, que donner ailleurs (comme le chauffage à distance), comment diminuer les investissements et participer tout de même au futur écologique de notre planète ? Le mouvement Arc-en-ciel propose que notre exécutif donne au Conseil général ses vues sur la chose (avec le soutien si besoin de la commission d'aménagement si elle est engagée sur ce thème), voire que le Conseil communal fasse appel à un groupe de travail à former pour définir un plan d'actions.

Le Président propose aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe de soumettre cette proposition pour étude au Conseil communal.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 24 voix, sans opposition. Il est dénombré 1 abstention.

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle au Conseil général que, lors de la dernière séance, il a annoncé à ses membres que la commune avait inscrit une surface de 1'000 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la halle de gymnastique.

La société Swissgrid a accusé réception et a placé la demande de la commune sur la liste d'attente en indiquant que cette liste était longue.

Ces derniers temps, il y a eu un engouement pour ce type d'énergies et un nombre important d'inscriptions a été enregistré.

La commune ne sait pas à quel moment sa demande sera prise en compte. Malgré tout, M. Jean-Bernard Schenevey a fait part au Conseil communal de son intention de faire estimer par une première entreprise le coût nécessaire à l'installation de panneaux photovoltaïques non seulement sur le toit de la halle de gymnastique mais également sur les toits plats des bâtiments du centre scolaire.

La commune dispose d'un potentiel de 1'500 m² de surface de toiture qui pourrait permettre une puissance très importante. Le coût de l'installation indiqué par l'entreprise Soleol est inférieur à Fr. 500'000.00, il est d'environ Fr. 470'000.00.

En plus de cela, certains équipements supplémentaires, tel qu'un paratonnerre et l'adaptation du système de transport de l'énergie par le groupe E ne sont pas compris dans ce prix.

Le devis établi pour le système de distribution d'énergie pour une puissance un peu inférieure s'élève à Fr. 28'000.00.

Certains systèmes installés sur des fermes se sont avérés plus onéreux puisque les coûts étaient de l'ordre de Fr. 50'000.00 pour le système d'acheminement de l'énergie.

Le Conseil communal souhaite aller de l'avant avec ce projet.

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle qu'il a aussi abordé la question de l'énergie par biomasse lors de l'inauguration de la centrale de chauffage à distance ou lors de l'apéritif de l'économie locale. Ce dossier avance un tout petit peu mais il n'est pas vraiment piloté par la commune mais il est géré par une personne extérieure avec laquelle elle est en rapport.

Un contact a été pris avec un propriétaire pour obtenir sa signature en vue d'inscrire ce projet auprès de la société Swissgrid.

M. Jean-Bernard Schenevey relève que, sans la société Swissgrid, il est inutile de débiter avec un projet au biogaz ou d'énergie photovoltaïque.

M. Jean-Bernard Schenevey souligne que, dans le cas où la commune voudrait bénéficier des tarifs 2012 de la RPC qui seraient fixés à environ Fr. 0.33 par KW/H, le projet devrait

être établi en 2012. S'il est fait en 2013, la rétribution va diminuer de 8% par année, en fonction du tarif actuel.

Ce taux est aléatoire et il peut être supérieur ou inférieur.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général qu'ils pourraient être convoqués en séance extraordinaire pour voter un crédit pour une installation de ce type.

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, un document intitulé plan des énergies doit être établi et, dans ce document, il est dit que la commune doit se doter d'une commission des énergies.

Cette commission va être désignée prochainement.

Une possibilité est offerte de labéliser la commune au titre de cité de l'énergie.

M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que le bureau Planair, qui a établi le plan des énergies, a soumis à la commune une offre pour la certifier comme cité de l'énergie.

Cette offre est de Fr. 5'000.00 à charge de la commune, si cette certification peut se faire parallèlement au plan des énergies.

Pour certifier la commune comme cité de l'énergie, des subventions peuvent être obtenues jusqu'en 2014.

M. Jean-Bernard Schenevey relève toutefois que le Conseil communal n'a encore pris aucune décision à ce propos.

M. Hubert Sauvain rappelle, qu'avant d'investir elle-même, la commune peut donner des mandats à l'extérieur, comme elle l'a fait pour la centrale de chauffage à distance. C'est une méthode qui est très utilisée actuellement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux propositions.

8. Questions

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu, avec la convocation, la liste des questions de la législature 2011 – 2016.

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions.

INVENTAIRE DES ENDROITS DANGEREUX POUR LES PIETONS ET ADAPTATION DE LA ROUTE CANTONALE AU CONCEPT VALTRALOC

Mme Christiane Bapst signale que sa question se rapporte au concept Valtraloc dont il est question à la page 31 du rapport de gestion 2011.

Dans le rapport de gestion, il est mentionné que, sur décision du Conseil communal, la réalisation de ce concept n'interviendra pas avant 2015, afin de permettre à la commune de bénéficier des subventions potentielles du fonds d'infrastructures fédéral, du canton et de l'Agglo.

Si l'on prend connaissance du procès-verbal du Conseil général du 4 décembre 2007, on constate que les crédits nécessaires aux travaux doivent être votés par le Grand Conseil.

Selon les informations parues dans le journal La Liberté, il y a deux ans, il semble que ces crédits ont été acceptés.

L'intervenante pose les questions suivantes :

A plusieurs reprises, le groupe Arc-en-ciel est intervenu par la voix de Mme Barbara Dousse pour la sécurité des piétons qui longeaient la route cantonale.

M. Claude Page, alors conseiller communal, avait informé le Conseil général du fait que des mesures de sécurité seraient prises avec le concept Valtraloc. Cette information figure au procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 avril 2008.

M. Dominique Corpataux signale, dans le rapport de gestion, qu'un projet a été déposé auprès du canton à la fin 2010 pour examen et qu'il n'y a toujours pas de réponse du canton.

Or, on entend dans le village que le Conseil communal veut sortir de l'Agglo.

L'intervenante déclare ne pas comprendre très bien que, d'un côté, le Conseil communal veut sortir de l'Agglo et que, de l'autre, il espère des subventions.

Mme Christiane Bapst déclare que, lorsque l'on se trouve sur le trottoir qui longe la route cantonale traversant le village, il y a un danger important et ne comprend pas que le Conseil communal repousse, depuis plusieurs années, des travaux qui permettraient d'assurer la sécurité pour nos enfants et des piétons en général.

Est-ce que le Conseil communal veut attendre qu'il y ait un accident grave comme, malheureusement, ce qui s'est passé à Granges-Paccot ?

Lors d'une séance du Conseil général, M. Claude Page, alors responsable des routes, a signalé à ses membres que le canton allait refaire la route cantonale et que la commune ferait le concept Valtraloc en même temps.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

A quelle date, le projet a-t-il été déposé au canton ?

Est-ce que le Conseil communal a eu des contacts avec le canton pour savoir pourquoi il n'y avait pas de réponse ?

Le Conseil communal parle de subventions potentielles de l'Agglo. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Quel est l'avis de la commission des routes ?

Est-ce que le Conseil communal peut donner au Conseil général plus d'informations sur le projet déposé au canton ?

De nombreuses questions sur la sécurité sur la route cantonale sont posées depuis plusieurs années, c'est un sujet qui préoccupe le Conseil général,

Mme Christiane Bapst pense que le Conseil communal ne devrait pas attendre qu'un accident se produise avant d'entreprendre des travaux, d'autant plus qu'un projet est déjà déposé au canton.

L'intervenante rappelle que M. Pascal Marchon a demandé qu'un inventaire des zones dangereuses soit établi.

Il a été répondu au Conseil général que la commission des routes va établir un inventaire des endroits dangereux et qu'il proposera des mesures.

Dans quel délai l'inventaire et les mesures seront communiqués au Conseil général ?

Vu l'importance des questions, M. Dominique Corpataux signale que le Conseil communal va plancher sur les différentes interrogations et qu'il communiquera une réponse lors d'une prochaine séance du fait qu'il dispose d'une année pour répondre.

Mme Christiane Bapst remercie le Conseil communal de bien vouloir mettre la réponse par écrit.

M. Jean-Bernard Schenevey pose la question de savoir d'où provient l'information selon laquelle le Conseil communal voudrait sortir de l'agglomération.

Mme Christiane Bapst précise qu'il s'agit de rumeurs qui circulent dans le village.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que cette rumeur ne devrait pas exister, puisqu'elle est fausse.

Cependant cette rumeur existe, puisque le Conseil communal a posé au Conseil d'Etat la question de savoir de quelle manière il traiterait une nouvelle commune de Sarine Nord en sachant que celles de Grolley, La Sonnaz et d'Autafond ne font pas partie de l'Agglo.

La question posée était de savoir comment serait traitée cette nouvelle entité en cas de fusion des communes. Est-ce que celle de Belfaux serait sortie de l'Agglo ou si la nouvelle commune ferait partie de l'Agglo ?

Si l'on se réfère aux statuts de l'agglomération, la nouvelle commune fera partie de l'Agglo. Or, les autres communes concernées ne souhaitent pas appartenir à l'Agglo. D'où la provenance de la question posée.

M. Jean-Bernard Schenevey regrette que ce genre de rumeur circule et espère avoir ainsi clarifié la chose.

Mme Christiane Bapst signale au Conseil général que son travail de conseillère générale est de rapporter les soucis des citoyens.

Elle rappelle qu'elle a aussi posé la question de la sécurité des piétons le long de la route de Lossy où un supermarché Migros va être installé.

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DES REPAS PRIS PAR LES ELEVES A L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Par la voix de son porte-parole, M. Jean-Paul Bossy, le groupe PDC - Futuro signale au Conseil général qu'il a appris que l'APE (Association de parents d'élèves) avait, de son propre chef, rompu le contrat qui la liait au fournisseur actuel et ce, avec effet à la fin de l'année scolaire 2011/12, d'où sa question.

Il pose dès lors la question de savoir si c'était bien de la compétence unique de l'APE de rompre un tel contrat sans en parler au préalable au Conseil communal, alors que la commune participe financièrement à la couverture des charges liées aux frais de nourriture pour les élèves de l'accueil extrascolaire.

Le groupe précité remercie les personnes présentes et concernées par l'accueil extrascolaire de bien vouloir répondre à la question posée.

De plus, le groupe PDC – Futuro demande que les relations entre le Conseil communal et l'association de parents d'élèves soient clairement définies afin d'éviter, à l'avenir, des problèmes tels que ceux décrits ci-avant.

Mme Corinne Ajilian se déclare étonnée d'apprendre que l'intervenant soit en possession de cette information dont elle ignore la manière dont il a pu l'obtenir.

Mme Corinne Ajilian relève que les responsables de l'accueil extrascolaire ont la compétence de résilier le contrat avec le fournisseur des repas, puisque l'Association de parents d'élèves est juridiquement responsable de l'accueil extrascolaire.

Si les responsables de l'accueil extrascolaire souhaitent résilier le contrat avec le fournisseur des repas, elles sont libres de le faire.

QUARTIER PRA NOVY – JONCTION A LA ROUTE CANTONALE

M. Frédéric Brülhart signale que, lors d'une des premières séances qu'il a suivies en tant que conseiller général, l'organe législatif avait parlé de la greffe de la route de la Sonnaz à la route cantonale vers la Forge.

Pour cet ouvrage, le permis avait été délivré avec un projet qui prévoyait un carrefour avec des voies de présélection.

Lors des discussions à ce propos, le Service des ponts et chaussées avait clairement laissé entendre qu'il était impossible de réaliser un giratoire à cet endroit puisque l'autorisation d'exécuter les travaux prévoyait des voies de présélection.

Après plusieurs discussions, la commune a pu obtenir l'accord pour réaliser un giratoire à cet endroit.

Selon le projet qui a été présenté, un giratoire paraît également impossible au niveau de la jonction du quartier Pra Novy à la route cantonale.

L'argument principal développé par le Service des ponts et chaussées est celui selon lequel l'on ne pourrait pas greffer trois artères, voire trois voies d'échappement sur une route cantonale.

Des exemples dans le canton, il y en a un nombre important.

L'intervenant pose la question de savoir s'il y a encore une possibilité pour discuter avec le Service des ponts et chaussées du plan mis à l'enquête ou de la décision du service précité par rapport au giratoire prévu à cet endroit.

M. Dominique Corpataux déclare avoir des difficultés à apporter une réponse à cette question du fait que ce dossier a été étudié par le Conseil communal qui a siégé jusqu'en avril 2011.

Le Service des ponts et chaussées avait effectivement imposé ce système d'accrochage vu la dimension du quartier.

Au cas où un autre quartier pourrait être greffé sur ce tronçon, il y aurait la possibilité de revoir cette décision puisque, le cas échéant, les flux de circulation seraient nettement plus importants.

De ce fait, M. Dominique Corpataux imagine que le Service des ponts et chaussées pourrait reconsidérer sa décision.

Par contre, en l'état et vu la dimension du quartier Pra Novy, cette question ne s'est pas réellement posée et n'a pas permis non plus au SPC de prendre une décision différente.

M. Frédéric Brülhart se déclare optimiste puisqu'une réponse similaire avait été donnée, lorsqu'il a posé la question en relation avec le giratoire de la route de la Sonnaz et qu'à ce jour, cette route est dotée d'un giratoire.

M. Frédéric Brülhart peut donc imaginer que, dans quelque temps, dans quelques mois, un giratoire pourrait être aménagé à l'endroit qu'il a cité.

M. Jean-Bernard Schenevey complète l'information en signalant au Conseil général que le Conseil communal a tout fait pour avoir un giratoire à cet endroit, principalement à la demande de la banque Raiffeisen.

Plusieurs séances se sont déroulées, dont une à Belfaux avec les services concernés. Il a été impossible d'obtenir plus.

Par contre, ce que le Conseil communal a décidé d'exiger, c'est de réserver aujourd'hui les emprises de terrain nécessaires pour réaliser un giratoire qui mesurera 18 m de diamètre. Le profil en long de la route du quartier actuel est prévu pour permettre la circulation d'un trafic lourd voire mi-lourd. Des exigences particulières ont été formulées et la route a été aménagée en conséquence. Cela a demandé quelques aménagements particuliers à l'entrée du quartier.

L'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc dans ce secteur a été admise par les promoteurs comme étant un ouvrage annexe à l'équipement de base.

Cela signifie que, par convention, les promoteurs en question se sont engagés à financer une part de l'adaptation de la route au concept Valtraloc à hauteur de Fr. 160'000.00.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que, dans le cas où le projet aurait prévu un giratoire à cet endroit, ce dernier n'aurait plus été considéré comme un ouvrage annexe à l'équipement de base.

M. Frédéric Brülhart relève que le projet est actuellement au stade de la mise à l'enquête publique et que le permis de construire n'a pas été délivré, tandis que lorsque le giratoire de la route de la Sonnaz a été accepté, la commune avait reçu le permis mais elle a quand même réussi à convaincre le canton de réaliser ce giratoire.

CIRCULATION SUR LES ROUTES PRE-ST-MAURICE, DE LA BARRETTA ET DU STAND

Mme Christiane Bapst signale que plusieurs habitants des secteurs de la Barretta, de la route du Stand et du Pré St-Maurice se plaignent de bruit nocturne de voitures qui tournent à quatre heures du matin et qui réveillent les gens dont les chambres ont une fenêtre qui donne sur les chemins.

La circulation devient de plus en plus dense et régulière. Les limitations de vitesse ne sont pas respectées.

Les gens de ces trois quartiers se demandent si le Conseil communal peut agir de quelque manière pour réduire le nombre de véhicules qui tournent et si des mesures pourraient être prises pour restreindre la circulation et réduire la vitesse.

M. Dominique Corpataux souligne que les routes de ces quartiers sont privées et que les mesures de régulation doivent être prises par les propriétaires des fonds sur lesquels ces routes sont construites.

Mme Christiane Bapst est consciente que le chemin du Pré St-Maurice a été aménagé sur un fonds privé et pose la question de savoir s'il en est de même du chemin du Stand et de la route de la Barretta.

M. Dominique Corpataux lui répond que la route de la Barretta est aussi aménagée sur des fonds privés et qu'il ne connaît pas le statut du chemin du Stand, mais se déclare d'avis qu'il doit aussi avoir été aménagé sur des fonds privés.

Lors des pourparlers que la commune a engagés avec les propriétaires des fonds sur lesquels ont été aménagées ces routes, certains d'entre eux n'ont pas été d'accord de céder la route et la commune a renoncé à entrer en matière.

S'agissant des voitures qui ne sont pas stationnées aux endroits qui leur sont réservés, cet état de fait, qui présente un danger, doit être résolu par les propriétaires des fonds sur lesquels la route a été construite.

Mme Christiane Bapst désire connaître l'organe qui peut intervenir en cas de nuisances sonores provoquées par des véhicules qui stationnent devant les maisons à quatre heures du matin avec le moteur en marche et par les occupants de ces véhicules qui parlent à haute voix.

M. Dominique Corpataux lui répond qu'à priori, la commune ne peut pas intervenir et que c'est la police qui est compétente pour intervenir dans de tels cas.

Mme Christiane Bapst se déclare satisfaite de la réponse donnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion relative aux questions.

9. Divers

Le Président ouvre la discussion générale sous le point divers.

CONCLUSION DE L'ENQUETE SUR LE DYSFONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Dans son intervention M. Frédéric Brülhart relève que, voilà huit mois qu'une dénonciation du Conseil communal par des élus du PS a été déposée auprès du préfet de la Sarine pour dysfonctionnement. Durant cette période, passablement de parutions dans les journaux, d'interventions télévisées et radiodiffusées ont régulièrement alimenté une certaine polémique quant aux difficultés que connaissaient le Conseil communal dans sa collégialité et sa manière de fonctionner.

Nous voici au début du mois de mai et toujours RIEN ! Pas de conclusion d'enquête, pas de décision du préfet et pas de réaction de sa part concernant ces soi-disant dysfonctionnements.

Qu'en pense le simple citoyen de notre commune ? Comment nous ses représentants, peut-on lui expliquer cela ? D'ailleurs, comprenons-nous seulement nous-mêmes cette situation ?

D'après certains articles assez récents, le Conseil communal actuel n'est pas capable de diriger les débats. Certes, mais alors que Monsieur le Préfet tire les conclusions de son enquête et les fasse connaître. Car ce qu'il se passe actuellement vise tout bonnement à maintenir une certaine tension au sein du Conseil communal, de notre Conseil général et au sein même de notre commune. C'est tout simplement inacceptable de la part d'une personne représentant l'ordre dans notre société.

Pour rappel, avec le projet des fusions des communes, le règlement du « cas de Belfaux » faisait partie de ses priorités.

Quant à toute cette affaire, elle aura certainement un coût. Qui va donc supporter la facture ?

En conclusion, si gouverner c'est prendre des décisions qui s'imposent pour le bien de notre commune, c'est être attentif au respect des budgets que nous avons votés, c'est faire avancer des dossiers qui ont mis passablement de temps à émerger, M. Frédéric Brülhart pense que le Conseil communal actuel est maître de son sujet et le gère très bien. M. Frédéric Brülhart souhaiterait que M. Pascal Marchon, qui n'est pas présent ce soir, lui apporte une autre explication si l'intervenant ne voyait pas les choses d'une façon suffisamment claire.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'AGGLOMERATION

M. Jean-Bernard Schenevey rectifie la réponse qu'il a donnée concernant l'appartenance de la commune ou non d'une future commune à l'agglo dans le sens où la lettre qui a été adressée à ce propos au Conseil d'Etat n'a pas été transmise par le Conseil communal mais par les syndicats des communes de Sarine Nord.

Il y a lieu de tenir compte de la nuance dans la démarche.

S'agissant de la remarque formulée par M. Dominique Schaller, qui regrettait de n'avoir pas été informé plus tôt de la démission de M. Hendrick Krauskopf en tant que représentant de la commune au Conseil de l'agglomération, M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que le Conseil communal a pris connaissance, hier soir, de la lettre de démission que l'intéressé a transmise au bureau du Conseil de l'agglomération. Le Conseil communal a transmis cette information aujourd'hui au bureau du Conseil général et l'a communiquée au préalable à M. Roland Schmutz, président du Conseil général, par courrier électronique après-midi.

S'agissant de l'intervention de M. Alain Carrupt concernant le vœu qu'il a émis de voir figurer dans le rapport de gestion l'indication selon laquelle une enquête a été ouverte par le préfet de la Sarine sur le fonctionnement du Conseil communal, M. Jean-Bernard Schenevey informe le Conseil général du fait qu'aujourd'hui à 13 h 45, M. Oliver Collaud, conseiller juridique de la préfecture, lui a téléphoné pour lui rappeler que, dans les mesures prises par lui-même à l'encontre du Conseil communal, rien ne doit être communiqué au sujet de l'enquête et du fonctionnement du Conseil communal.

M. Dominique Schaller signale aux membres du Conseil général qu'il a appelé l'administration communale jeudi passé et que le secrétaire communal lui a signalé que la copie de la lettre de démission de M. Hendrick Krauskopf était parvenue à la commune lundi passé.

M. Jean-Bernard Schenevey relève que le Conseil communal n'a pas tenu de séance le mardi 1^{er} mai 2012.

M. Dominique Schaller aurait souhaité que le Conseil communal l'informe plus rapidement et de façon officielle de cette démission, du fait que le législatif tenait sa séance le 8 mai 2012.

M. Dominique Schaller relève que cette information tardive n'a pas dérangé, puisque le Conseil général a pu nommer un nouveau représentant de la commune au Conseil de l'agglomération.

De cette manière, tous les sièges attribués à la commune de Belfaux au Conseil de l'agglomération sont repourvus pour le bien de la commune.

M. Dominique Schaller est d'avis que malgré le fait que le Conseil communal n'ait pas siégé le 1^{er} mai, il aurait été bien qu'il informe de cette démission, à la fois le Conseil général et les groupes.

M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que le groupe était informé officiellement mais que le Conseil communal ne pouvait pas transmettre l'information officielle plus vite et souligne que M. Hendrick Krauskopf aurait pu prendre des mesures plus tôt.

Le courrier qu'il a écrit est daté du 20 avril 2012 et il l'a posté le 30 avril 2012. Ce qui indique que les choses n'ont pas été très vite de son côté.

M. Alain Carrupt relève qu'il a regretté que le rapport de gestion ne mentionne pas l'information selon laquelle une enquête a été ouverte.

C'est un événement très important dans la vie d'une commune, aussi important que la participation à la fête des Guggenmusik.

Il est d'avis que cette information aurait dû figurer, sans donner de détail, en raison du secret qui doit être maintenu autour de cette enquête.

Le rapport de gestion doit donner le reflet exact de ce qui s'est passé.

M. Alain Carrupt est d'avis que le Conseil communal aurait pu faire figurer de manière totalement impartiale l'information selon laquelle une enquête a été ouverte en septembre 2011, sans la commenter ni plus ni moins et sans contenu.

M. Christophe Thode est d'avis que, dans le cas où l'on indiquerait dans le rapport de gestion qu'une enquête a été ouverte, il se déclare d'avis qu'il y aurait aussi lieu de mentionner qu'il y a eu plusieurs démissions.

Il est répondu à l'intervenant que cette information figure dans le rapport de gestion.

Le Président indique aux membres du Conseil général la date de la prochaine séance du Conseil général est fixée au mardi 25 septembre 2012, à 19 h 30.

Le Président invite les participants à la séance à partager le verre de l'amitié qui est offert par le groupe PDC – Futuro.

Le Président clôt la séance en remerciant les membres du Conseil général et du Conseil communal de l'intérêt qu'ils ont porté aux délibérations de la séance de ce soir.

Belfaux, le 24 mai 2012

Le Président :



Jean-Marc Weber

Le Secrétaire :



Michel Sallin

Annexes: Discours de M. Jean-Marc Weber, président pour l'année 2012
Discours de M. Roland Schmutz, président sortant

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs,

1912, (hier). Le capitaine Edward Smith avait ordonné "En avant toute", privilégiant ainsi aveuglément un seul objectif, celui d'arriver à New York avant la date prévue. Pourtant tout au long du trajet, à maintes reprises, il lui aurait été possible de changer l'issue des événements, pour autant qu'il ait pris la peine de tenir compte de différents paramètres du voyage qui viraient gentiment du vert à l'orange pour finir au rouge. On ne peut changer le cours de l'histoire.

2012, (aujourd'hui) L'homme peut accéder à une quantité phénoménale d'histoires indépendantes ou interdépendantes les unes des autres mais qui raconte bien en finalité l'histoire globale de l'homme dans son environnement et dans le temps. Osons espérer qu'il en tire profit pour prendre les meilleures décisions nécessaires pour vivre l'instant présent.

2020, 2030, 2000 et quelques unes (demain). Nous savons qu'il est très difficile, voire quasi impossible à l'homme d'imaginer comment sera la vie dans un futur proche que l'on pourrait pourtant presque saisir, pour autant que l'on se donne la peine de tendre le bras.

D'un point de vue national, la décision de sortir du nucléaire voulue par le conseil fédéral est un premier test de grande envergure qui nous permettra de voir la capacité de notre pays à rebondir devant les difficultés que représente ce défi.

Il me semble pourtant, que l'histoire de l'homme n'a probablement jamais montré une telle concentration de défis à relever dans un laps de temps relativement court.

Notons entre autres :

- Le pic du pétrole avec ses corollaires; les problèmes de transports, de chauffage et de mobilité
- Le réchauffement climatique avec la montée du niveau des mers, l'accroissement des périodes sèches au détriment des périodes humides sous nos latitudes ou les laves torrentielles
- L'augmentation galopante de la population enfin, (1 milliard d'êtres humains en plus ces 20 dernières années), avec ses flux migratoires qui vont aller croissants.

Seule l'anticipation et la vision à long terme permettra à l'homme et notamment aux représentants de la population que nous sommes, d'entreprendre des actions modératrices de ces phénomènes inquiétants et d'essayer d'en limiter les effets négatifs pour les nouvelles générations.

Pour terminer, donnons-nous les moyens de ne jamais devoir hurler (comme avait dû le faire le capitaine en second du Titanic) l'ordre ultime : "En arrière toute".

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,

J'arrive au terme de mon mandat et avant de passer à l'élection du nouveau président, j'aimerais vous dire combien j'ai pris à cœur mon rôle de doyen et de président ; « si c'est dans la difficulté que l'on apprend, alors j'ai beaucoup appris ».

Lors de mon élection je vous avais promis que j'assumerais cette fonction de président du CG en toute impartialité. Je me suis efforcé, durant cette année, de tenir cet engagement et d'être à l'écoute de chacune et chacun et de respecter vos opinions. Je pense avoir tenu ma promesse.

Un des points forts de cette année fût sans conteste l'élection de M. Alain Berset, citoyen de « Belfaux » au Conseil fédéral. Un moment historique pour la commune et le canton de Fribourg.

Au cours d'une prochaine séance un nouveau règlement du CG vous sera proposé, je souhaite sincèrement que celui-ci soit accepté afin de faciliter le travail des futurs doyens, présidentes ou présidents ainsi que le vôtre aussi.

J'aimerais encore adresser tous mes remerciements :

- Au bureau, pour sa collaboration et son soutien
- Au Conseil communal, pour son travail et sa disponibilité
- Au secrétaire communal, car il n'est pas toujours aisé de reproduire ce qui a été dit lors d'une séance.
- Au personnel communal
- Et enfin à vous membres du CG pour votre engagement

Ce fut une riche expérience, à toutes et tous un grand merci pour votre confiance.



